



Reconnaissance tardive

Par Mel

Bonjour

Ma fille a été reconnue à 15 jours de ses 10 ans par son père biologique en mairie et chez le notaire alors qu'il ne l'a jamais vu.. (pas reçu d'AR de la mairie)

Aujourd'hui monsieur abandonne les démarches devant la jaf et il ne souhaite plus connaître notre fille et a de nouveau disparu..

Je ne souhaite pas d'une pension alimentaire.

Quelles sont les conséquences pour ma fille à sa majorité et son futur ? Peut elle être adoptée par mon conjoint qu'elle considère comme son père et pere de mon 2eme enfant ? Devra t 'elle payer une pension ou dette de son pere qu'elle n'a jamais vu.. ?

Merci pour vos reponses